

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2018

Conseillers présents : ALBARET Dominique, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, PEYRAMAURE Claire, JANICOT Arnaud, FAISY Gérard, FAUCHE Cécile, PLAS Emilie,

Excusée : PECHADRE-MONTANDON Stéphanie

Absents:., PETIT Yann

Claire Peyramaure est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Compte administratif 2017
- Compte de gestion 2017
- Affectation des résultats
- Taux impôts locaux
- Subventions aux associations
- Budget Primitif 2018
- Achat de terrain pour aire de stationnement au cimetière
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du précédent conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 06 février 2018 : PV approuvé

Compte administratif 2017

2018/08
Présents :7 Votants :7 Pour : 7 contre : 0 abstentions : 0
Le conseil municipal vote, le compte administratif 2017 de la Commune présenté par Cécile Fauché, doyenne d'âge, qui s'établit ainsi :
<u>Section de fonctionnement :</u>
Dépenses.....203 820.65€
Recettes..... 229 482.75€
<u>Section d'investissement</u>
Dépenses.....166 843.75€
Recettes..... 133 278.36€

Compte de gestion 2017

2017/09
Présents :8 Votants :8 Pour :8 contre : 0 abstentions : 0
Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant qu'elles ont été régulièrement décrites, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part

Affectation de résultat

2017/10	
Présents :8 Votants :8 Pour :8 contre : 0 abstentions :0	
Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2017 statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants:	
Pour Mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (avec reprise com Doustre):	81 529.29 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (avec reprise com Doustre)::	6 204.15 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2017	
solde d'exécution de l'exercice:	-33 565.39 €
reprise com.com Doustre (part non reprise dans AR2017)	- 2 889.32 €
solde d'exécution cumulé:	-30 250.56 €
Restes à réaliser au 31/12/2017	
dépenses d'investissement	25 986,00 €

recettes d'investissement	400,00 €
	solde: - 25 586.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement à la date du 31/12/2017	
rappel du solde d'exécution cumulé	-30 250.56 €
rappel du solde des restes à réaliser	- 25 586.00 €
	solde -55 836.56 €
	Besoin de financement total 55 836.56 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
résultat de l'exercice	25 662.10 €
résultat antérieur	81 529.29 €
	Total à affecter : 107 191.39 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	55 836.56 €
recette au compte 1068 sur BP 2018	
2) affectation complémentaire en "réserves	0,00 €
recette au compte 1068 sur BP 2018	
3) reste sur excédent de fonctionnement à reporter	51 354.83 €
au BP 2018 (report à nouveau créditeur)	
	TOTAL 107 191.39 €

Taux d'imposition 2018

2017/11

Présents :8 Votants :8 Pour 8 contre : 0 abstentions : 0

Le conseil décide de fixer les taux d'imposition de chacune des taxes directes locales pour l'année 2018 ainsi :

Taux de TAXE D'HABITATION	7.23%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	16.85%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	98.64%

Subventions aux associations

2017/12

Présents :8 Votants :8 Pour : 8 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle que les subventions accordées aux associations doivent faire l'objet d'une délibération afin de pouvoir les intégrer au compte 6574 du budget primitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer aux associations les subventions suivantes pour un montant total de 2725€

Amicale laïque de st Pardoux	200	Truite de la Grave	50
Subvention exceptionnelle Amicale	250	BDP	50
ANACR du Plateau des Etangs	50	Coopérative scolaire St Pardoux	1000 *
Ass départementale des donneurs de sang	50	Bouton d'Or	50
Rando doustre	50	Société de chasse de st Pardoux	200
Comice agricole canton de la Roche	125	Restos du cœur	100
Pupilles sapeurs pompiers	50	Marcillac Sport Nature	100
VTT Club du Doustre	50	Basket club Marcillac	50
Solidarité paysans	50	SOS violences conjugales	150
APE du Doustre	100		

* Il serait judicieux de demander aux communes qui ont des élèves scolarisés ici de participer à la coopérative scolaire.

Budget 2018

2017/13

Présents :8 Votants :8 Pour : 8 contre :0 abstentions : 0

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes 245 150€

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes 180 247€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, le budget primitif 2018 de la commune

Achat de terrain pour aire de stationnement au cimetière

Monsieur le Maire fait part au conseil de sa conversation avec madame Chaussade Danielle, propriétaire de la parcelle B275 située face au cimetière, qui souhaite vendre cette parcelle au prix de 1000€.

L'achat de cette parcelle permettrait de créer des places de stationnement.

Le conseil municipal charge le maire de négocier le montant de la vente, pour décision au prochain conseil.

Questions diverses

- Monsieur Tourette met en vente 4 ha,32 de forêt au prix de 10 000€, 2 futurs acquéreurs se manifestent.
- Monsieur Farges propose plusieurs petites parcelles autour du cimetière, le Conseil municipal ne retient pas cette opportunité.
- Monsieur Jean-Pierre Roubertou a eu son agrément de garde particulier sur plusieurs communes dont la nôtre. Il veillera à la voirie routière et sanctionnera les délits. Il est en attente de sa carte de conventionnement.
- La Région Aquitaine a émis un AVIS FAVORABLE à la demande de modification des horaires concernant le changement des rythmes scolaires des élèves. « Il est bon toutefois de noter que ces horaires ne pourront officiellement être actés qu'à l'issue du CDEN du 26 juin prochain, par voie d'arrêté qui vous sera transmis en mairie »
- Projet artistique à Saint Pardoux la Croisille (2018/2019) :
Il s'agit d'un projet élaboré en lien avec l'école d'Arts de Limoges entièrement financé par la Région et la DRAC.
Durant une douzaine de semaines deux artistes (plasticien et vidéaste) collecteront des objets simples auprès des habitants pour en faire une interprétation poétique et monteront une exposition ou une exposition/parcours telle qu'un musée le ferait(en référence avec le musée des arts modestes à Sètes).
Les premiers contacts se feront les 16/17/18 avril 2018 et une réunion d'information convie tous les habitants le **mardi 17 avril** à 20h30 dans la salle F. Miginiac.
- M. Gérard Faisy propose de planifier de nouveau des mini concerts sur la place de Saint Pardoux comme nous l'avons fait l'été dernier et qui avaient eu un franc succès.
Une soirée en juillet, une soirée en août y seront donc consacrées.

Le Conseil se termine à 22h25